POULAILLER URBAIN: Dimensions et superficie

- La dimension minimale du poulailler doit être de 0,37 m² par poule, sans excéder une superficie de 5 m².
- La hauteur maximale au faîte de la toiture du poulailler est limitée à 2,5 mètres.
- La dimension minimale du parquet extérieur est de 1 m² par poule sans excéder une superficie de 7 m².

Hauteur totale du poulailler : Max. : 2,5 m

Superficie du poulailler :

Min.: 0,37 m²/ par poule Max.: 5 m² au total

Toit du parquet extérieur : 50 % de sa superficie

Superficie du parquet extérieur :

Nombre de poulailler par résidence : 1

Minimum: 3 poules Maximum: 5 poules

Nombre de poules permises :

Min.: 1 m²/ par poule

Max. : 7 m²

Hauteur du parquet extérieur :

Min. : 1,2 m Max. : 2,5 m



